



APPEL

Montreuil, le 20 novembre 2025

MOBILISATION

LE 2 DÉCEMBRE 2025, RETRAIT-É-S CHEMINOT-E-S, POUR NOS REVENDICATIONS, SOYONS ENCORE PLUS NOMBREUX DANS LA RUE !

Dans la tourmente politique que nous traversons, il y a une constante pour culpabiliser les retraités et s'attaquer à leurs conquies. Notamment en s'attaquant à leur pouvoir d'achat en berne depuis de nombreuses années, d'où l'importance d'agir et de se mobiliser !

Les gouvernements se suivent, mais les orientations politiques de régression sociale perdurent. Et les retraités sont toujours la cible dans le projet de loi de finance de la Sécurité sociale 2026 (PLFSS).

Car si le flou persiste dans le débat parlementaire en cours avec des positions très contradictoires, il est toujours envisagé une année blanche pour 2026 (en fait 2025, les pensions étant revalorisées avec une année de retard) et la désindexation des pensions pour les années suivantes.

La suppression des 10% d'exonération fiscale est toujours d'actualité. Elle serait remplacée par un abattement forfaitaire de 2000€ pour les retraités, mesure qui serait financée par les retraités eux-mêmes par une augmentation de la fiscalité pour plus de 65% des cheminots retraités. Rappelons que l'abattement de 10% en vigueur depuis 1978 visait à neutraliser les réformes du calcul de l'impôt sur le revenu et à atténuer, en partie, la perte du revenu au passage à la retraite, n'a rien à voir avec la déduction forfaitaire de 10% pour frais professionnels. Sans oublier la forte augmentation des franchises médicales et des participations forfaitaires qui pourraient quadrupler en l'espace de deux ans ! (Janvier 2024-janvier 2025).

Le Patronat cautionne ces choix politiques et voudrait imposer un système par capitalisation pour les retraites comme il le fait pour la santé avec l'assurantiel et les complémentaires santé obligatoire, s'attaquant au fondement de notre système de Sécurité sociale.

Les retraités ont été nombreux à se mobiliser aux côtés des actifs et de la jeunesse les 10 et 18 septembre et le 2 octobre, ce qu'ils ont confirmé le 6 novembre, en exprimant leur colère et la volonté de la prise en compte de leurs revendications. Luttas qui bousculent l'ordre établi, avec ces changements de gouvernements à répétition et une fébrilité qui commence à se faire jour dans les rangs macronistes, de la droite et de son extrême qui s'associent pour voter des textes de régression sociale et privilégier les intérêts du grand patronat, des plus riches !

D'où l'importance de maintenir et d'amplifier les mobilisations. Ces politiques budgétaires impactent le quotidien des cheminots retraités et fragilisent leur régime obligatoire. C'est le cas avec la Complémentaire Santé Obligatoire (CSO) pour tous les cheminots, véritable outil du capital pour démanteler la Sécurité sociale et notre régime spécial de prévoyance.



Avec le départ des actifs, les mutuelles cheminots pourraient augmenter de façon significative leurs cotisations conduisant nombre de retraités à ne plus pouvoir payer une complémentaire santé. Cette politique conduit à une attaque d'ampleur sur les cabinets médicaux, avec de multiples fermetures annoncées. Ça pose la question de l'accès aux soins, de la prévention, de la possibilité de consulter un spécialiste rapidement et sans dépassement d'honoraires. Il faut aussi dénoncer et combattre la scandaleuse remise en cause de l'accès aux cabinets médicaux aux retraités pour le suivi amiante !

L'avenir des Prestations Spécifiques Non Périennes (PSNP) est posé, la direction de la Sécurité sociale considérant qu'elles n'ont plus lieu d'être avec la mise en place de la CSO. C'est aussi une attaque en règle contre notre régime obligatoire. Et les retraités seraient particulièrement pénalisés, en étant utilisateurs à 80%.

Face à ce budget de classe et à cette avalanche de régressions sociales programmées, la mobilisation s'impose et doit se construire sur la base de nos revendications CGT dès maintenant !

L'argent existe pour une autre politique sociale répondant aux besoins. Attaquons-nous à la gabegie que représente les 211 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises sans aucune contrepartie ni contrôle, alors qu'en 2024 les seules entreprises du CAC 40 ont versé 98,2 milliards d'euros à leurs actionnaires.

Agissons et manifestons pour exiger :

- La revalorisation de toutes les pensions de 10%
- Des mesures pour les petites pensions
- L'indexation des pensions sur l'évolution des salaires
- Le droit à la santé et à l'accès aux soins pour toutes et tous et notamment aux cabinets médicaux
- Le maintien de l'abattement fiscal de 10%

**EN CONVERGENCE AVEC LES ACTIFS, TOUTES ET TOUS
DANS LA RUE LE 2 DECEMBRE 2025 !**

